PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE NICOLET-YAMASKA Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU DE RÈGLEMENT #2022-04

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité que le règlement numéro 2022-04 Règlement constituant un comité consultatif d'urbanise a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022 à 19h30. Il entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 11 e jour d'avril 2022.

Vorald	Budea
Donald Brideau	

Directeur général I Greffier-trésorier

117 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, <u>Donald Brideau, directeur général & greffier-trésorier</u> de la municipalité <u>de Saint-</u> <u>Célestin (paroisse),</u> certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 avril 2022 entre et <u>17</u> :00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 avril 2022.

Donald Brideau

Directeur général I Greffier-trésorier

Donald Budear